



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Mission d'appui et de professionnalisation des chargé·es d'accompagnement DLA sur la transformation écologique des structures de l'ESS

Date de lancement de l'AMI : 20 mars 2026

Date limite de dépôt des candidatures : 10 avril 2026 à midi



Rédacteur : Avise

Objet : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour une mission d'appui et de professionnalisation des chargés-es d'accompagnement DLA sur la transformation écologique des structures de l'ESS

Contact : jean-francois.simon@avise.org

SOMMAIRE

1. Introduction

- 1.1. Présentation du DLA
- 1.2. Les acteurs du DLA

2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

- 2.1. Enjeux d'accompagnement sur la transformation écologique des structures de l'ESS
- 2.2. Objectif, cible, missions, référentiel métier et plan d'action
 - 2.2.1. Objectif et cibles
 - 2.2.2. Inscription dans le référentiel métier « centre de ressources DLA »
 - 2.2.3. Missions

3. Modalités de sélection et conventionnement

- 3.1. Critères d'éligibilité et de sélection du lauréat
 - 3.1.1. Maîtrise des enjeux
 - 3.1.2. Capacité à mobiliser
 - 3.1.3. Représentativité
- 3.2. Processus de sélection du lauréat
 - 3.2.1. Dépôt d'une manifestation d'intérêt
 - 3.2.2. Echanges avec les candidats présélectionnés
 - 3.2.3. Sélection finale du lauréat
- 3.3. Modalités de conventionnement (dont financement)
- 3.4. Calendrier de dépôt et de sélection des candidatures
- 3.5. Contact

Annexes

1. Introduction

1.1. Présentation du DLA

Créé en 2002, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) de l'économie sociale et solidaire a été initié par l'Etat et la Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts. Rejoints par le Mouvement Associatif, puis ESS France, il bénéficie par ailleurs du soutien des collectivités territoriales et du Fonds social européen (FSE+). Il vise à la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, via le renforcement de leur modèle économique au service de leurs projets et du développement de leurs territoires. 100 000 structures employeuses de l'économie sociale et solidaire (ESS), contribuant ainsi au développement d'une autre forme d'économie, plus durable et plus équitable. Il est reconnu aujourd'hui pour son accessibilité (gratuité du dispositif), sa proximité (ancrage territorial), son expertise en matière d'accompagnement et sa pertinence (parcours sur-mesure et participatif).

Tout au long des différentes phases de l'accompagnement DLA (voir figure 1 ci-dessous, « un parcours d'accompagnement en 5 étapes »), les chargé·es d'accompagnement DLA conseillent et orientent la structure bénéficiaire vers les acteurs ou les ressources du territoire les plus appropriés dans une dynamique d'accompagnement au changement. En ce sens, il positionne l'action du DLA en complémentarité de l'offre d'accompagnement existante sur le territoire et est le coordonnateur des parcours d'accompagnement des structures d'utilité sociale bénéficiaires.

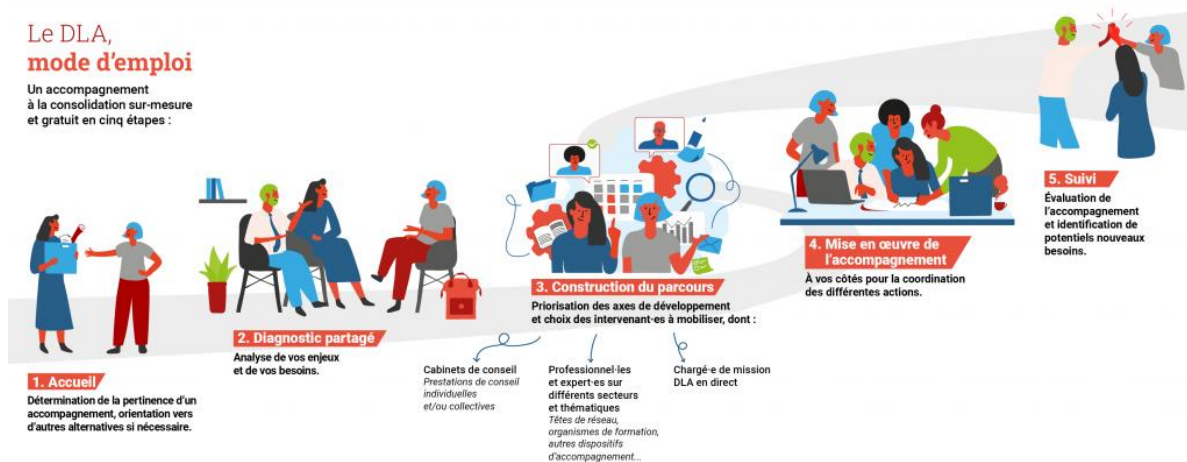


Figure 1 : Un parcours d'accompagnement en 5 étapes

Pour en savoir plus : www.info-dla.fr

1.2. Les acteurs du DLA

Le DLA est porté sur l'ensemble du territoire national à travers 104 dispositifs départementaux et 17 dispositifs régionaux :

- Le **DLA régional** accompagne les entreprises de l'ESS d'envergure régionale, anime et coordonne les DLA départementaux de son territoire et appuie le pilotage régional du dispositif (40 chargé·es d'accompagnement).
- Le **DLA départemental** accompagne les entreprises de l'ESS d'envergure départementale (180 chargé·es d'accompagnement).
- **Les pilotes régionaux** sont les tenants de la gouvernance du dispositif au niveau régional. Ils définissent les orientations stratégiques régionales, s'assurent de leur mise en œuvre et reçoivent un reporting régulier de l'activité du dispositif au niveau régional (80 acteurs).
- **L'Avisé¹ est opérateur national du DLA** depuis sa création. Au niveau national, elle appuie **le comité de pilotage national DLA** en assurant l'animation du DLA, la professionnalisation des chargé·es d'accompagnement, la valorisation et l'évaluation du dispositif national dans son ensemble. Elle a notamment pour mission de s'assurer de la montée en compétence des chargé·es d'accompagnement DLA, par l'identification des besoins, la mise en œuvre des réponses associées et la coordination des acteurs qui réalisent les ressources. **L'Avisé est garante du parcours de professionnalisation des chargé·es d'accompagnement DLA, sur l'ensemble des champs métiers, sectoriels et thématiques.**
- Le « **Réseau Ressource** » (Cf. Annexe 1).

L'Avisé est le 1^{er} acteur de la professionnalisation des chargés d'accompagnement DLA ; elle produit à cette fin toutes les ressources et outils socles nécessaires et , pour assurer la professionnalisation des chargés d'accompagnement sur des secteurs ou des thématiques précises, elle anime un collectif d'acteurs en charge de la réalisation de ressources complémentaires spécifiques pour le réseau DLA, collectif décrit ci-dessous comme le « **Réseau Ressource** » (Cf. Annexe 1).

Cette coordination permet de / d' :

- Identifier collectivement les besoins des chargé·es d'accompagnement DLA et d'y répondre ;
- Coordonner la construction d'une feuille de route pluriannuelle commune de production de ressources ;
- Coordonner les réalisations des différents acteurs mobilisés de manière permanente ou ponctuelle ;
- Garantir l'accessibilité, la valorisation et la mise à jour des ressources produites ;
- Faciliter l'échange intersectoriel.

Ce Réseau Ressource est notamment composé de l'Avisé (opérateur national – centre de ressources socle commun), des **centres de ressources DLA** (CR DLA) qui outillent et appuient les chargé·es d'accompagnement DLA sur des périmètres sectoriels (sport, santé-solidarités, culture...) ou thématiques (financement, numérique...). (Cf. Annexe 2).

¹ *L'Avisé a pour mission de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en France, en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement : www.avise.org*

2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

2.1. Enjeux d'accompagnement sur la transformation écologique des structures de l'ESS

Au regard des enjeux climatiques, de biodiversité, de raréfaction des ressources naturelles et de vulnérabilité grandissante face aux limites planétaires, l'urgence d'une transformation systémique des acteurs économiques est indéniable. Comme souligné dans diverses conclusions du GIEC, « *sans une réduction immédiate et radicale des émissions **dans tous les secteurs**, il nous sera impossible de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C* »².

Faire face à ces enjeux et prendre en compte l'impact environnemental des activités humaines relève d'une **transformation systémique des pratiques de tout acteur et notamment des structures de l'ESS**. Tous les secteurs d'activités sont concernés, à tous niveaux de leurs chaînes de valeur par cet enjeu de **transformation écologique**. Il s'agit en particulier pour tout acteur de (re)penser sa stratégie à long terme en prenant en compte les **limites planétaires**³. Accompagner la transformation écologique relève d'une approche d'anticipation, et peut impliquer certains renoncements. Cette approche rejoint celle développée autour du concept de redirection / bifurcation écologique, qui témoigne de l'urgence à agir. Cette approche est d'autant plus prégnante pour les structures de l'ESS dont l'objet même vise à inscrire leurs actions dans des dynamiques de transformation sociale.

En ce sens, le DLA inscrit dans ses orientations générales une volonté d'accompagnement pro-actif de la transformation écologique des structures bénéficiaires du dispositif. Dans une logique **d'accompagnement à la transformation** des structures de l'ESS⁴, il conviendra, en particulier, de mieux outiller, via l'opérateur national ou en lien étroit avec lui, les chargés-es d'accompagnement DLA afin d'intégrer les dimensions de **transformation écologique** dans toutes les étapes du parcours d'accompagnement.

La mission de la /des structures retenues dans le cadre du présent AMI s'inscrira dans ces orientations, en complémentarité des actions mises en œuvre dans le cadre de la feuille de route globale transition écologique du Réseau Ressource. Il contribuera également à la construction d'une vision partagée par l'ensemble des acteurs du Réseau Ressource.

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), résumé d'avril 2022 « *Changement climatique 2022 : atténuation du changement climatique* ».

³ Concept proposé en 2009 dans la revue *Nature* par Rockström & al. « *A safe operating space for humanity* ». Voici les 9 limites planétaires identifiées : changement climatique ; érosion de la biodiversité ; modifications des usages des sols ; utilisation d'eau douce ; perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore ; acidification des océans ; aérosols atmosphériques ; diminution de la couche d'ozone ; pollution chimique (introduction de nouvelles entités dans l'environnement).

⁴ Les cibles identifiées dans le cadre du DLA peuvent être classées de la manière suivante : les structures ESS tous secteurs confondus qui devront repositionner leur stratégie à long terme en matière de transformation écologique, les structures ESS des filières à fort impact environnemental (recyclage-réemploi-gestion des déchets, l'agriculture, les transports, le logement, l'énergie...), dont les spécificités nécessitent d'être mieux documentées et enfin les structures ESS du champ de la protection de l'environnement (protection, éducation, plaidoyer) qui pourraient constituer des leviers de diffusion de la transformation écologique

2.2. Objectif, cible, missions, référentiel métier et plan d'action

2.2.1. Objectif et cibles

Cet AMI vise à sélectionner une ou des structures pour une **mission d'appui et de professionnalisation à destination des chargé·es d'accompagnement DLA sur la transformation écologique des structures de l'ESS**, à savoir la transformation systémique de toute structure de l'ESS pour améliorer son impact environnemental.

2.2.2. Inscription dans le référentiel métier « centre de ressources DLA »

Les actions du lauréat devront suivre les trois axes du référentiel métier des centres de ressources DLA inscrit dans le Cadre d'action national du DLA (**Cf. Annexe 2**) à savoir :

- Axe 1 : Appuyer et conseiller les DLA départementaux et régionaux dans leur mission d'accompagnement et d'animation territoriale
- Axe 2 : Concevoir, relayer, mettre à disposition des ressources pour le réseau DLA
- Axe 3 : Participer à la coordination, à l'amélioration de la qualité du dispositif et de sa valorisation

2.2.3. Missions

Les missions du lauréat, qui s'inscrivent donc dans le référentiel métier des CR DLA, visent à produire des ressources pour acculturer, sensibiliser et accompagner tous les opérateurs du DLA. Le lauréat devra contribuer, en lien étroit avec l'opérateur national du dispositif, à l'élaboration d'une vision et d'une culture commune de la transformation écologique au sein du dispositif.

Le plan d'actions pluriannuel qu'il proposera devra notamment répondre aux besoins suivants des chargé·es d'accompagnement DLA :

- **Acculturation aux enjeux de la transformation écologique des structures de l'ESS :**
 - > pour les chargé·es d'accompagnement DLA : présentation du concept, de ses enjeux et de ses implications pour l'activité des structures de l'ESS, orientation vers des ressources existantes, adaptation de contenu sous format pédagogique, etc.
 - > pour les autres acteurs du dispositif : visioconférence annuelle de sensibilisation à destination des pilotes et partenaires, échanges avec la communauté des prestataires du DLA (qui interviennent dans le cadre des parcours d'accompagnement proposés par les chargés d'accompagnement aux structures bénéficiaires), diffusion de contenu pédagogique pour l'ensemble des structures porteuses du DLA, etc.
- **Outillage sur les différentes dimensions de la transformation écologique**, à toutes les étapes de l'accompagnement DLA, du diagnostic partagé au suivi des actions (Cf. Les étapes du parcours d'accompagnement DLA en section 1.1) : intégration des enjeux de transformation écologique aux outils du diagnostic partagé, rédaction d'études de cas, recueil de bonnes

pratiques, fiches thématiques, etc. Les productions intègrent les outils socle à destination des chargés d'accompagnement DLA.

- **Sensibilisation des chargé·es d'accompagnement DLA** pour une appropriation réussie de ces outils et de leurs éventuelles déclinaisons sectorielles : organisation d'ateliers en région, visioconférences périodiques dans le cadre des « Jeudis du DLA », sessions de formations annuelles, module de sensibilisation dans le cadre du parcours d'intégration, etc.
- **Appui-conseil sur sollicitation des chargé·es d'accompagnement DLA concernant la « transformation écologique »** : échanges à distance ou en personne, réponses écrites aux sollicitations des membres de la liste de diffusion du réseau DLA, conseils en amont de rencontres de structures bénéficiaires, relecture de diagnostics, recommandations de prestataires, etc.
- **Information régulière sur les différents aspects de la transformation écologique**, pour faciliter/encourager une posture proactive des chargé·es d'accompagnement DLA sur ce sujet auprès des structures bénéficiaires du dispositif : notes de décryptage d'actualités, rédaction d'articles pour les plateformes du réseau DLA, revue d'actualité pour la newsletter « DLA Express », suivi des initiatives nationales et régionales pertinentes sur le sujet, etc.
- **Co-construction avec l'opérateur national**, et en articulation avec les autres acteurs mobilisés dans le réseau ressource, de l'axe de la feuille de route consacré à la transition écologique.

3. Modalités de sélection et conventionnement

3.1. Critères d'éligibilité et de sélection du lauréat

Un co-portage du CR DLA, présenté dans une candidature unique dans le cadre d'un consortium, est autorisé sous réserve que le montage proposé puisse être éligible au financement du FSE+.

Les structures candidates à cet AMI doivent démontrer leur capacité à répondre de manière individuelle ou collective aux caractéristiques suivantes :

3.1.1. Maîtrise des enjeux

La structure candidate ou le consortium doit justifier **d'une connaissance fine des enjeux de l'ESS et de son accompagnement** en matière de transformation écologique. Elle pourra faire état de références préexistantes en termes de production de ressources sur le sujet (publications, formations...). La structure candidate doit également démontrer sa capacité à développer une réflexion et une démarche prospectives sur le sujet.

3.1.2. Capacité à mobiliser

La structure candidate ou le consortium doit démontrer sa capacité à mobiliser ses membres et/ou ses partenaires autour d'enjeux et de problématiques du secteur/de la thématique.

3.1.3. Représentativité

La structure candidate ou le consortium doit représenter et/ou démontrer sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs de la thématique.

3.2. Processus de sélection du lauréat

3.2.1. Dépôt d'une manifestation d'intérêt

Les dossiers des structures candidates seront constitués d'un document synthétique contenant :

- > une justification de la pertinence de la candidature de la structure candidate ou du consortium au regard des critères de sélection (section 3.1) ;
- > une note prospective sur les priorités d'actions à 3 ans identifiées par la structure candidate ou le consortium au regard des missions attendues, illustrée par quelques exemples de ressources et outils qui seraient à produire de façon prioritaire ;
- > les références relatives à des ressources déjà produites et cohérentes avec l'objet de l'AMI ;
- > les profils des personnes mobilisées sur cette mission par la structure candidate ;
- > les moyens mobilisés pour réaliser la mission (en ETP et en budget annuel).

Les dossiers sont adressés à l'Avisé par mail (voir contact ci-dessous), opérateur national du DLA. Des compléments d'information pourront être demandés. Une présélection des manifestations d'intérêt sera réalisée par le comité de pilotage national du DLA en fonction de la complétude du dossier de candidature et des critères précisés ci-dessus (section 3.1).

3.2.2. Echanges avec les candidats présélectionnés

Afin que le projet retenu réponde au mieux aux attendus, le comité de pilotage national DLA pourra demander aux candidats de préciser leur projet lors d'une audition. Le projet éventuellement revu sera ensuite déposé auprès de l'opérateur national.

3.2.3. Sélection finale du lauréat

Le comité de pilotage national DLA sélectionne la structure ou le consortium retenu dans le cadre de l'AMI.

3.3. Modalités de conventionnement (dont financement)

La structure ou le consortium retenu est conventionné avec les financeurs nationaux du dispositif (Etat et Banque des territoires – Groupe Caisse des Dépôts, dénommé ci-après « financeurs socles »).

Un conventionnement sera établi entre la structure ou le consortium retenu et les financeurs (État, Banque des Territoires) pour une durée de trois ans, alignée sur la durée de conventionnement des structures porteuses du DLA et soumis à une convention complémentaire d'annualité financière.



A l'issue de chaque année, un bilan sera établi et présenté aux financeurs. Il permettra de déterminer si les missions dévolues au centre de ressource sont bien calibrées et si les actions menées/mises en place répondent aux besoins des cibles.

Le montant prévisionnel annuel maximum alloué par les financeurs socles est estimé à 140 000 euros. Le lauréat pourra également solliciter un financement du fonds social européen auprès de l'Avise agissant en sa qualité d'organisme intermédiaire du FSE+.

3.4. Calendrier de dépôt et de sélection des candidatures

- **20 mars 2026 : publication de l'AMI**
- **10 avril 2026 à midi : date limite de réponse à l'AMI et d'envoi des dossiers**
- **Entre le 13/04 et le 17/04/26 : éventuelle audition par le comité de pilotage national DLA**
- **30 avril 2026 : Sélection du porteur et lancement de la mission**

3.5. Contact

Jean-François Simon, Responsable pôle DLA, Avise

jean-francois.simon@avise.org

01.53.25.11.71



Annexes

ANNEXE N°1 : PRESENTATION DU RESEAU RESSOURCE

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif, les chargé·es d'accompagnement DLA sont celles et ceux qui accompagnent directement les structures de l'ESS dans le développement et la consolidation de leurs projets. Différents types de besoins ont été identifiés au sein du réseau DLA afin de répondre aux enjeux de professionnalisation des chargé·es d'accompagnement DLA :

- **Des besoins concernant les enjeux métiers**, notamment liés à la méthodologie d'accompagnement du DLA (outil de diagnostic partagé, posture d'accompagnement...).
- **Des besoins concernant des entrées thématiques**, c'est-à-dire communs et transverses aux structures de l'ESS, quel que soit leur secteur d'activité (financement, transition numérique, transformation écologique...).
- **Des besoins concernant des enjeux sectoriels**, c'est-à-dire liés à des regroupements de structures appartenant au même secteur d'activité et donc avec des spécificités communes créant un corpus homogène : culture, sport, médico-social.

Afin de répondre à ces besoins de professionnalisation et de garantir la qualité du dispositif sur les territoires, le collectif d'acteurs du Réseau Ressource DLA est coordonné par l'opérateur national du DLA. Il rassemble les acteurs suivants :

- l'Avisé, en charge des enjeux métiers socles (méthodologie d'accompagnement intégrant la connaissance et les bonnes pratiques d'accompagnement sur les questions de gouvernance, d'organisation, de modèle économique, de coopération, de développement, de fonction employeur, leur déclinaison dans un contexte de difficultés etc. que rencontrent les structures bénéficiaires ...) qui propose et réalise donc les ressources socles généralistes, thématiques ou sectorielles ;
- les Centres de ressources DLA (CR DLA) qui proposent et réalisent des ressources sur des enjeux sectoriels et thématiques précis dans leur périmètre d'intervention ;
- D'autres acteurs experts (dont les DLA départementaux et régionaux) qui peuvent proposer et réaliser des ressources en réponse à des besoins ponctuels à la demande de l'opérateur national dans le cadre de la stratégie globale définie par les pilotes du dispositif (par exemple une ressource dans un secteur d'activité pour lequel la faible représentation au sein des structures accompagnées par le DLA ne justifie pas l'existence d'un Centre de ressources sectoriel à part entière mais où l'apport d'expertise sur un aspect précis est nécessaire pour le bon accompagnement des chargé·es d'accompagnement DLA) .

Les modalités d'action du Réseau Ressource

Les acteurs du Réseau Ressource, par leur contribution à la production de la ressource métier, sectorielle ou thématique, de manière permanente ou ponctuelle, répondent de façon agile aux besoins des chargé·es d'accompagnement DLA et participent de manière collaborative à l'amélioration continue du dispositif.

Le Réseau Ressource répond aux besoins des chargé·es d'accompagnement DLA par différents leviers, avec notamment :

- l'appui-conseil direct en réponse aux sollicitations des chargé·es d'accompagnement DLA ;



- la production en propre de documents et d'outils pour les chargé·es d'accompagnement DLA ;
- l'organisation de formations à destination des chargé·es d'accompagnement DLA ;
- la coordination d'initiatives ponctuelles de production de ressources avec des partenaires externes ;
- la mise en œuvre de programmes d'accompagnement collectifs nationaux.

La feuille de route du Réseau Ressource

Le Réseau Ressource est doté d'une feuille de route commune qui :

- est pluriannuelle et alignée sur le calendrier des conventions passées avec les structures porteuses du DLA, d'une durée de trois ans⁵ ;
- décrit les grandes orientations adoptées collectivement par l'instance du Comité d'Orientation du Réseau Ressource, qu'il s'agisse de la production de ressources métiers, sectorielles ou thématiques ;
- est coordonnée par l'Avisé en tant qu'opérateur national du dispositif.

⁵ NB : la prochaine feuille de route du Réseau Ressource couvrira la période 2023-2025. A noter que le contenu de la feuille de route reste adaptable par le CORR durant sa période d'application, en fonction de nouveaux besoins qui émergent ou d'une évolution dans les priorités du Réseau Ressource.

ANNEXE N°2 : PRESENTATION DES CENTRES DE RESSOURCES DLA (CRDLA)

Au regard des spécificités (réglementaires, législatives, etc.) de certains secteurs, cumulées à leur forte représentation parmi les structures bénéficiaires du DLA, des centres de ressources (CR DLA) dédiés à un secteur ou à une thématique ont été créés pour garantir l'accès des chargé·es d'accompagnement DLA à l'expertise nécessaire concernant ces spécificités. Les CR DLA sont portés par des têtes de réseaux représentatives ou experts du secteur ou de la thématique concernés.

Ces CR DLA inscrivent leurs actions dans le cadre d'un référentiel d'activité partagé⁶. Les actions du lauréat de cet AMI devront ainsi répondre aux objectifs inscrits dans le Cadre d'action national (CAN) du DLA concernant les CR DLA, et la coordination et validation de la feuille de route annuelle du lauréat se fera en lien avec l'opérateur national :

Axe 1 : Appuyer et conseiller les DLA départementaux et régionaux dans leur d'accompagnement et d'animation territoriale

- Renforcer la qualité des accompagnements, avec un apport d'expertise, un lien de proximité et un suivi des chargé·es d'accompagnement dans les étapes du DLA en particulier sur des accompagnements complexes et/ou sur des thématiques émergentes
- Développer l'ancrage du DLA dans l'écosystème de l'accompagnement de l'ESS, par la création et le renforcement des liens avec les acteurs sectoriels et thématiques identifiés.
- Identifier les besoins sectoriels et thématiques et faire monter en compétence les chargé·es d'accompagnement DLA sur le secteur et ses enjeux.

Axe 2 : Concevoir, relayer, mettre à disposition des ressources pour le réseau DLA

- Réaliser une veille et une prospective, repérer les innovations en lien avec les partenaires et acteurs du secteur.
- Outiller, élaborer, construire, transmettre / diffuser des ressources en réponse aux problématiques rencontrées par les DLA D et R, en particulier en inter-CR DLA et avec l'Avisé
- Capitaliser les savoirs et expériences sectorielles et thématiques.
- Développer la connaissance des DLA et autres acteurs de l'accompagnement.

Axe 3 : Participer à la coordination, à l'amélioration de la qualité du dispositif et de sa valorisation

- Contribuer à l'amélioration continue du dispositif par un processus d'évaluation et d'adaptation aux besoins évolutifs de l'ESS (bilans, évaluations et mesures d'impact du dispositif)
- Ancrer les Centres de ressources DLA au service du dispositif
- Sensibiliser et informer les acteurs de l'écosystème (associations, collectivités...) à l'action du dispositif
- Contribuer à la co-construction des rencontres et temps forts nationaux
- Valoriser des exemples d'accompagnements sectoriels
- Piloter et gérer le CR DLA

⁶ Source du référentiel d'activité : Cadre d'Action National du DLA, 2021, page 34.



ANNEXE N°3 : CADRE D'ACTION NATIONAL DU DLA

Le cadre d'action national (CAN) du DLA a vocation à préciser le cadre stratégique et les principes d'intervention du Dispositif local d'accompagnement (DLA) de l'économie sociale et solidaire, pour qu'ils soient partagés sur l'ensemble du territoire par les pilotes, les structures porteuses, les chargé·es de d'accompagnement et les partenaires du dispositif.

Ce cadre d'action national est la référence quant à l'organisation et à l'homogénéité nationale du dispositif. Il a vocation à être respecté. Son contenu est issu des cadres et orientations posés par le comité stratégique national du DLA, de la capitalisation des expériences de terrain et des travaux menés par le réseau DLA.

Plus d'information sur le Cadre d'action national DLA sur demande.